

Délégation Territoriale du Douaisis
Commune de Cantin- 59126
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2011

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
II.1 - Conservation du Patrimoine Eaux			
AS.1	CONSERVATION DES EAUX Servitude de protection des captages AEP	Captage d'Estrées. D.U.P. Du 15/06/1993	Ars
II.1 Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des lignes haute-tension	Lignes : . Corbehem – Dechy 225kV . Dechy – Mastaing 225 kV . Dechy – Marquion 45 kV	Rte
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisations : Taisnieres - Arleux Dite « Artère D'artois 1 ». Taisnieres - Arleux Dite « Artère D'artois 2 ». Branchement Ciments Français	Grt Gaz
II.2 Utilisation de certaines ressources : communications			
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.D.47b Traverse 20/04/1909 R.N.43 Traverse 21/09/1934	Conseil Général
T.1	VOIES FERREES Servitude de protection des lignes ferroviaires	Ligne : St Just En Chaussee - Douai	Conseil Général
EL.11	ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS Servitude d'interdiction d'accès	R.N. 43	Conseil Général
T.7	RELATIONS AERIENNES Servitude concernant les installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement	Commune située dans les limites d'un cercle de 24 Km. centré sur les Aérodomes de Cambrai - Niergnies et de Cambrai - Epinoy	Base aérienne
II.3 - Utilisation de certaines ressources : télécommunications			
PT.2	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des Faisceaux Hertziens contre les Obstacles	Station Bugnicourt/Mont Verlet Cct : 5922036 Décret Du 01/10/1992.	Anfr
PT.2 LH	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des centres hertziens contre les obstacles	Liaison : - Douai - Grougis Décret du 01/09/1989 Liaison Douai - Bugnicourt Décret du 01/10/1992	Anfr
PT.3	TELECOMMUNICATIONS Servitude relative aux câbles du réseau national	Câble T.R.N. : Artère F116 Lille – Reims Tronçon Douai - Cambrai	France Télécom

Délégation Territoriale du Douaisis
Commune de Cantin- 59126
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2011

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
III -	Sécurité		
PM2	RISQUES TECHNOLOGIQUES Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ICPE	Site de l'ancienne Cimenterie de Cantin Arrêté Préfectoral du 30/09/2005	Dreal
PM3	RISQUES TECHNOLOGIQUES Servitude de prévention des Risques Technologiques	Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Société TOTALGAZ Arrêté du 27/12/2010	Dreal
IV -	Salubrité		
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
voir liste ci-jointe**